

Conformément aux dispositions de la Loi Avenir du 5 septembre 2018, INGELIANCE Technologies publie chaque année l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, calculé sur la base de 5 indicateurs, permettant de mesurer les écarts de rémunération et/ou de progression entre les femmes et les hommes et de mettre en lumière les axes d'amélioration à initier.

### Index INGELIANCE Technologies pour 2022 : 86/100

- Indicateur 1 : Écart de rémunération femmes-hommes : **36 points** / 40
- Indicateur 2 : Écart de répartition des augmentations individuelles : **20 points** / 20
- Indicateur 3 : Écart de répartition des promotions : **15 points** / 15
- Indicateur 4 : 100% de femmes ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité : **15 points** / 15
- Indicateur 5 : Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : **0 point** / 10

### Index INGELIANCE & CO : Non applicable